

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 11792 - 2012 B 00374 - 510 691 538 - 2BPR

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	61 786	59 619	2 167	5 430	3 263	60.09
	Fonds commercial (1)	50 000		50 000	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	451 296	176 640	274 656	303 936	29 280	9.63
	Autres immobilisations corporelles	168 767	82 036	86 731	90 201	3 470	3.85
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	22 340		22 340	22 340			
Total II	754 189	318 295	435 894	471 907	36 013	7.63	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	58 750		58 750	51 064	7 686	15.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	7 040		7 040		7 040	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 038		1 038		1 038	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	580 284	14 848	565 437	516 347	49 090	9.51
	Autres créances	253 837		253 837	179 818	74 019	41.16
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	85 989		85 989	237 018	151 030	63.72	
Charges constatées d'avance (3)	17 979		17 979	23 431	5 451	23.27	
Total III	1 004 917	14 848	990 069	1 007 678	17 608	1.75	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 759 106	333 143	1 425 964	1 479 585	53 622	3.62	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

22 340

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000	100 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	158 206	158 206		
	Report à nouveau	194 178	2 382	196 560	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	177 189	196 560	19 371	9.86
Subventions d'investissement	249 924	29 804	220 120	738.56	
Provisions réglementées					
Total I	146 763	103 832	42 932	41.35	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	563 440	704 118	140 678	19.98
	Concours bancaires courants	525	209	317	151.94
	Emprunts et dettes financières diverses	51	51		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 189	294 551	2 638	0.90
	Dettes fiscales et sociales	408 572	364 778	43 794	12.01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	9 423	12 047	2 623	21.77	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 279 200	1 375 754	96 553	7.02
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 425 964	1 479 585	53 622	3.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

899 640 812 314

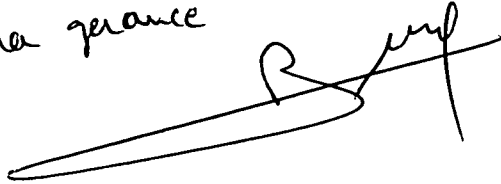
SARL 2BPR

8 ZA LA HAUTE BEDOULE

13240 SEPTEMES LES VALLONS

Certifié conforme à l'original.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Bertin', written over a horizontal line.

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

EMMANUELLE BERTIN
25 AVENUE PIERRE IMBERT

13260 CASSIS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 425 963.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 102 915.51 Euros et dégagant un déficit de 177 188.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Fonds commercial	50 000		
TOTAL	50 000		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 786		
TOTAL	61 786		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	451 296		
Installations générales agencements aménagements divers	24 112		3 370
Matériel de transport	7 228		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	125 953		8 105
TOTAL	608 589		11 475
Prêts, autres immobilisations financières	22 340		
TOTAL	22 340		
TOTAL GENERAL	742 715		11 475

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Fonds commercial			50 000	50 000
TOTAL			50 000	50 000
Autres immobilisations incorporelles			61 786	61 786
TOTAL			61 786	61 786
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			451 296	451 296
Installations générales agencements aménagements divers			27 482	27 482
Matériel de transport			7 228	7 228
Matériel de bureau et informatique. Mobilier			134 058	134 058
TOTAL			620 064	620 064
Prêts, autres immobilisations financières			22 340	22 340
TOTAL			22 340	22 340
TOTAL GENERAL			754 190	754 190

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	56 356	3 263		59 619
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	147 360	29 280		176 640
Installations générales agencements aménagements divers	835	1 944		2 779
Matériel de transport	6 755	473		7 228
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 501	12 528		72 029
TOTAL	214 450	44 225		258 675
TOTAL GENERAL	270 807	47 488		318 295

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 263				
Instal.techniques matériel outillage indus.	29 280				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 944				
Matériel de transport	473				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 528				
TOTAL	44 225				
TOTAL GENERAL	47 488				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	14 848				14 848
TOTAL	14 848				14 848
TOTAL GENERAL	14 848				14 848

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	22 340	22 340	
Clients douteux ou litigieux	21 985	21 985	
Autres créances clients	558 299	558 299	
Taxe sur la valeur ajoutée	88 073	88 073	
Divers état et autres collectivités publiques	161 000	161 000	
Débiteurs divers	4 764	4 764	
Charges constatées d'avance	17 979	17 979	
TOTAL	874 441	874 441	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	525	525		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	563 440	183 880	379 560	
Fournisseurs et comptes rattachés	297 189	297 189		
Personnel et comptes rattachés	24 724	24 724		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	111 873	111 873		
Taxe sur la valeur ajoutée	264 168	264 168		
Autres impôts taxes et assimilés	7 807	7 807		
Groupe et associés	51	51		
Autres dettes	9 423	9 423		
TOTAL	1 279 200	899 640	379 560	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	140 678			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	400.0000	250			250

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 979
Total	17 979

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	60 406
Total	60 406

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			409 600	19 406	429 006
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			268 924	1 940	270 864
- dotations de l'exercice			58 514	3 881	62 395
Total			327 438	5 821	333 259
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			274 335	2 367	276 702
- exercice			69 435	3 994	73 429
Total			343 770	6 361	350 131
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			65 830	3 994	69 824
- entre 1 et 5 ans				9 051	9 051
Total			65 830	13 045	78 875
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			23 648	9 704	33 352
Total			23 648	9 704	33 352

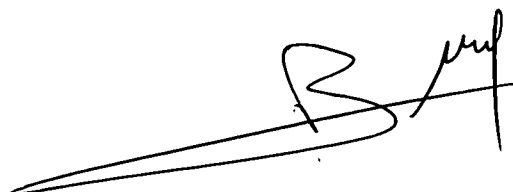
Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Néant.

Le 13/11/2023
BUREL PIERRE GERANT



2BPR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
33 ZA La Haute Bédoule
13240 SEPTEMES LES VALLONS

N° RCS AIX-EN-PROVENCE : 510 691 538

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU LUNDI 26 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résultat : déficit de 177 189 euros

Proposition d'affectation :

- Report à nouveau : - 177 189 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 177 189 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau - 177 189 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 100 000 Euros
- Réserve légale : 10 000 Euros
- Autres réserves : 158 206 Euros
- Report à nouveau : - 371 367 Euros

- Situation nette : - 103 161 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 26 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



2BPR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
33 ZA La Haute Bédoule
13240 SEPTEMES LES VALLONS

N° RCS AIX-EN-PROVENCE : 510 691 538

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU LUNDI 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la société 2BPR, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 400 parts de 250 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 33 ZA La Haute Bédoule – 13240 SEPTEMES LES VALLONS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Pierre BUREL, demeurant : 8 Lot Les Giboux – 13120 GARDANNE,
propriétaire de : 200 parts sociales
Monsieur Roland BUREL, demeurant : Chemin de la Roque,
13109 SIMIANE COLLONGUE,
propriétaire de : 200 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre BUREL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

RB

P.B.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

RB PB

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 177 188 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau : - 177 188 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 100 000 Euros
- Réserve légale : 10 000 Euros
- Autres réserves : 158 206 Euros
- Report à nouveau : - 371 367 Euros

- Situation nette : - 103 161 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Pierre BUREL a perçu une rémunération pour ses fonctions de gérant, au cours de l'exercice 2022, de 60 406 euros bruts.

La gérance pourra en outre prétendre, sur justification, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RB P.B.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

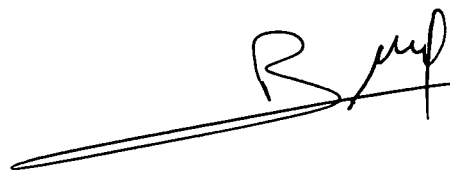
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.



La gérance



P.B